



Compagnie des Archers
de Mennecey-Villeroy



Association Loi 1901 – Compagnie d'Arc - Préfecture n°83 226 (28/09/1983) – F.F.T.A. 25 91 101 – D.D. Jeunesse & Sports : n° 91 5621 – Siège Social : Adresse du Président

BULLETIN D'ADHESION – SAISON 2022 – 2023

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : 91 Ville :

Date de Naissance : / . / Lieu de Naissance :

Téléphone portable 1 :

Téléphone portable 2 :

Courriel 1 : @

Courriel 2 : @

- =====
 J'autorise l'utilisation de mon image (photos, vidéos, ...) par mon club dans le cadre de ses activités statutaires liées à ma pratique du tir à l'arc.
- L'Assurance Fédérale est incluse, sa souscription coûte 0,28. Sur simple demande de votre part nous pouvons la retirer

L'adhésion à la *Compagnie des Archers de Mennecey Villeroy* (CAMV) implique l'acceptation et le respect du Règlement Intérieur et des règlements des instances auxquelles la CAMV est affiliée.



ET consultable ici REGLEMENT INTERIEUR de la Compagnie. <https://bit.ly/3wXPNdS>



ET consultable ici CONSIGNES DE SECURITE de la Compagnie <https://bit.ly/3RnpxSg>

Fait à, le / / 2022

signature